



La Gazette du Village

Le bulletin d'information de la commune d'Englos

Avril 2024



L'EDITO

MARTINE SIMON

MAIRE



Bonjour à toutes et à tous,

Chers englosiennes, chers englosiens,

Après cette période hivernale toujours trop longue,
les beaux jours semblent revenir pour notre plus grand plaisir.

Je tiens à vous remercier pour votre présence aux vœux, moment de rencontres et d'échanges très convivial.

Le Conseil Municipal des enfants élus a déjà des projets à son actif ; je les félicite pour leurs belles et généreuses initiatives et je les encourage.

Notre patrimoine communal doit être entretenu. A ce titre le presbytère fera l'objet d'une rénovation bien méritée, les procédures sont en cours.

Un équipe dédiée a pris en charge le projet de travaux de rénovation de l'église classée Monument Historique sous la direction d'un architecte en chef des Monuments Historiques.

Je remercie Thierry Heughe, conseiller municipal d'avoir accepté la direction de cette équipe composée de conseillers municipaux et de passionnés de notre église.

A cette occasion, je tiens particulièrement à rappeler que Monsieur Jacques Pastour, maire honoraire d'Englos a entrepris les premiers grands travaux de rénovation de l'église Sainte Marie Madeleine.

Notre équipe de jardiniers en charge des espaces verts a changé : ils aideront à la préparation du village pour la visite du jury des villages fleuris. Nous comptons sur votre aide pour le maintien de la propreté.

Je remercie Camille en service civique et Aurélie stagiaire pour leurs aides précieuses apportées à l'école.

Profitez bien des beaux jours et prenez soin de vous.
Votre maire, Martine Simon.



Avril :

- **Du 14 au 18** : Accueil de loisirs
- **Samedi 19** : Troc de plantes
- **Mardi 22** : Chasse aux œufs avec l'école, les aînés, la crèche et les assistantes maternelles
- **Dimanche 27** : Parcours du cœur

Mai :

- **Dimanche 18** : Vide-grenier
- **Lundi 26** : Spectacle Gym des enfants

Juin :

- **Samedi 21 : Fête de la Musique**
Concert de Quija Trio proposé par la Cantina



LA VIE DU VILLAGE

Préservation de l'église Saint Marie Madeleine, XIème siècle, classé monument historique en 1920

Un groupe de travail a été créé à l'initiative de Mme le Maire, afin de préserver au mieux l'Eglise de notre village.

Thierry Heugue, Conseiller Municipal, s'est proposé de l'animer. Il est composé d'élus et d'habitants particulièrement motivés par le sujet. Il a été observé un début de dégradation des peintures murales datant du XVème siècle (très rares dans une église), de la perte de quelques ardoises du toit et d'une friabilité des murs extérieurs ; ce constat a été confirmé par une architecte des bâtiments de France et une conservatrice régionale des bâtiments historiques.

A la suite de cette visite, nous avons rencontré le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Nord (CAUE) afin d'avoir un avis supplémentaire quant à la démarche à suivre et les moyens d'obtenir des subventions. Un diagnostic sanitaire sera réalisé par un architecte du patrimoine afin de déterminer la nature et le montant des travaux. Il s'agit avant tout de préserver ce patrimoine, richesse de notre village. N'oublions pas que les premiers travaux de rénovation sont dûs à l'initiative de M. Jacques Pastour, maire d'Englos.



LA VIE DU VILLAGE

Semaine Bleue

Le 25 octobre, à l'occasion de la Semaine Bleue, les aînés de la commune étaient conviés à un déjeuner spectacle au "Chapitô", à Lille.

C'était un spectacle unique, danseuses, chanteurs, cirque avec des trapézistes... Tout cela dans un décor où se mélangeaient le confort des velours et l'élégance des dorures.

Un très beau moment convivial où certains ont pu révéler leur talent de danseur !



Cérémonie du 11 novembre

De nombreux habitants étaient présents pour vivre ce devoir de mémoire.

Les enfants du Conseil Municipal des Jeunes ont lu des extraits de lettres de Poilus très émouvants et chanté la Marseillaise.

Ces moments sont toujours très importants, nous les remercions vivement de leur participation.

Une phrase du Marechal Foch l'exprime très bien :

"Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir".

Concert de l'église

Le 15 Décembre nous avons eu le plaisir d'accueillir le groupe "MC CREOLE CREW" qui nous a offert un spectacle de musique de variété afro-antillaise, dans une très belle ambiance !



FIESTA - 7e édition thématique de lille3000

Cette édition 2025 se veut créateur de lien social à travers ses parades, bals, carnivals et événements participatifs, en offrant un espace de rencontre et d'expression. Cette fête célèbre la liberté et la diversité. Avec "Fiesta", lille3000 s'engage ainsi dans un processus de partage et d'appropriation de la culture par tous, en impliquant les habitants dans la création artistique.

Rendez-vous le samedi 21 juin !

Englos

→ Place du Restaurant
Le Chanteclerc - 20h

Fête de la musique **Gratuit**

Concert de Quija Trio proposé par La Cantina. Ce groupe de musique, composé de musiciens de Colombie, Pérou et France, vous invite à un voyage entre la France et l'Amérique latine.



LA VIE DU VILLAGE

La cérémonie des vœux

Vendredi 10 janvier s'est déroulée la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire à la salle Kalimera.

Cette soirée fut l'occasion pour Mme le Maire de présenter ses vœux à la population et de faire un bilan des actions entreprises par la municipalité tout au long de l'année. Après avoir fait le bilan des réalisations de 2024, Mme le Maire a présenté les projets prévus pour l'année 2025. La cérémonie a pris fin autour d'un moment convivial et d'un apéritif.



Journée des Droits des Femmes - 8 mars

A l'occasion de cette journée internationale, Madame le Maire a invité les femmes d'Englos à assister à la projection du film « LE BAL DES FOLLES ». Ce film, réalisé en 2021 par Mélanie Laurent est adapté du roman de Victoria Mas (disponible en médiathèque). Il retrace le destin de femmes internées dans l'hôpital de La Salpêtrière au 19^{ème} siècle. Un moment convivial plein de remarques et d'émotion s'en est suivi.



LES NUMÉROS D'URGENCE

17

La police et la gendarmerie

114

En remplacement du 15, 17 et 18 pour les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques, dysphasiques

112 - Les services d'urgence européen

15 - Les urgences médicales (SAMU)

18 - Les pompiers

Ces numéros d'urgence sont gratuits et peuvent être composés à partir d'un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit.

Si vous êtes française résidant à l'étranger, en cas d'urgence, vous pouvez également contacter le consulat de France de votre lieu de résidence. Vous pouvez consulter l'annuaire des ambassades et consulats français à l'étranger en cliquant [ici](#).

LE NUMÉRO D'ÉCOUTE, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

3919

Violences Femmes Info

C'est un numéro d'écoute **national** destiné :

- aux **femmes victimes de violences** - à leur **entourage**
- aux **professionnels** concernés

Anonyme et gratuit, il est accessible depuis un poste fixe et un mobile en métropole et dans les DROM.

Ce numéro permet d'assurer une écoute et une information, et, en fonction des demandes, effectue une orientation adaptée vers dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge. Le 3919 n'est pas un numéro d'appel d'urgence. En cas d'urgence, appelez les forces de sécurité.

HANDICAP

Contacts et informations accessibles pour identifier, signaler ou prévenir les violences sur le site [Mon Parcours Handicap](#)

LA PLATEFORME NUMÉRIQUE DE SIGNALEMENT DES VIOLENCES ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

SIGNALER EN LIGNE

Sur cette plateforme de signalement, vous pouvez échanger avec des forces de police ou de gendarmerie formées aux violences sexistes et sexuelles qui peuvent déclencher des interventions. Ce tchat est accessible 24h/24 et 7j/7.

A tout moment, vous pourrez quitter rapidement le tchat et l'historique de discussion pourra être effacé de votre ordinateur, téléphone portable ou tablette.

Si vous êtes française résidant à l'étranger, pour accéder à cette plateforme numérique : vous pouvez sélectionner n'importe quel code postal, tous les signalements sont centralisés et traités par des forces de police ou de gendarmerie formées.

Vous pouvez aussi utiliser le tchat « échanger avec un gendarme » accessible sur le [site de la Gendarmerie nationale](#)

L'ENVIRONNEMENT DU VILLAGE

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Le printemps arrive : entretien et modification des parterres, nombreuses tailles de haies et d'arbustes.



Achat de semis de fleurs champêtres et début d'engazonnement des trottoirs.

·Passage du jury pour le label ville et village fleurie le 12 juin.

Équipe espaces verts

Mutation de Benoit Debruyne pour une commune voisine.

Embauche d'Arnaud Decoster agent de maîtrise de Lambersart.

Suite au non renouvellement du contrat de Joseph Gakyère, un nouvel agent, M. Deram, prendra ses fonctions le 1er mai 2025.



Achat d'outillage sur batterie : Débroussailleuse, taille haie, souffleur et brosse pour caniveaux et trottoirs.



Nouvelle saison pour les jardins partagés.



Date à retenir : Participation de la commune au Troc de plantes des Weppes le 26 avril à Erquinghem le sec.

Retour des moutons fin avril !

L'ENVIRONNEMENT DU VILLAGE

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Éclairage LED

Nous avons profité des vacances scolaires pour changer l'éclairage de l'école. Toutes les classes et la garderie sont désormais équipées de lampes LED. L'éclairage s'en trouve plus efficace et plus économique.



LES ASSOCIATIONS

L'Association Détente Loisirs et Créations continue ses activités ludiques et culturelles.

Durant le dernier trimestre 2024, nous avons organisé un concours de belote le 5 octobre, une sortie au marché de Noël de l'Abbaye de Vaucelles le 21 novembre avec déjeuner au restaurant et visite panoramique de la vieille ville de Cambrai au retour.

Les activités "cartes et travaux manuels" se déroulent dans la convivialité, avec échange de cadeaux fait main au moment de Noël.

La nouvelle année a bien démarré : assemblée générale le 30 janvier, galettes des rois, repas crêpes de la Chandeleur, et sortie de printemps au domaine du Canotier à Paillencourt.... et d'autres projets nous attendent, venez nous rejoindre pour une cotisation annuelle de 22€ !



INFORMATIONS MUNICIPALES

Inscriptions sur les listes électorales

Pensez à vous inscrire dès à présent sur les listes électorales principale / européenne / communale.

Comment faire ?

Il suffit de compléter votre demande d'inscription muni d'un justificatif de domicile récent à votre nom et de votre pièce d'identité en cours de validité :

- En ligne sur service-public.fr (de préférence)
- En mairie



Le recensement militaire, j'ai 16 ans en 2025 !

La Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.) est obligatoire pour tous les jeunes français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Pourquoi ? pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique

A quel endroit :

- En Mairie muni de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents
- En téléchargeant l'application JDC sur mon mobile



Inscriptions à l'école Maud Fontenoy – Année scolaire 2025 – 2026

Les préinscriptions à l'école Maud Fontenoy pour la rentrée scolaire 2024-2025 sont ouvertes pour les maternelles et les nouveaux arrivants.

Avant toute démarche vers l'école, l'inscription doit être faite en Mairie obligatoirement pour le 22 avril 2025.

La commission scolaire se réunira afin de valider les inscriptions en fonction du nombre de places disponibles.

A noter, si votre enfant fréquentait déjà l'école Maud Fontenoy l'année précédente, la réinscription n'est pas nécessaire.



INFORMATIONS MUNICIPALES

PETIT RAPPEL des Services et Démarches de la M.E.L.

Afin de simplifier vos démarches, la Métropole Européenne de Lille a mis en place un portail des services et démarches en ligne.

Il suffit de vous inscrire sur : mesdemarches.lillemetropole.fr

Le G.N.A.U. – Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme dédié au dépôt de vos demandes d'autorisations d'urbanisme (Demande Préalable – Permis de Construire – Permis de Démolir) sous forme numérique.

Pour cela, vous devez vous rendre sur le site gnau.lillemetropole.fr



Collecte des déchets ménagers

Depuis le 19 décembre, la M.E.L. a installé deux Points d'Apport Volontaire (PAV) dans la commune :

- la première rue de la Chapelle, face à la plaine de jeux,
- la seconde rue Bertha, sur le parking de la Pommeraie.

Les bouteilles et bocaux en verre doivent y être déposés (sans bouchon ni couvercle).

Le reste des déchets est ramassé par la Société DEVERRA :

Les emballages recyclables (couvercle jaune) : lundi à partir de 14h (voire le soir)

Les biodéchets (couvercle vert) (sans sac plastique) : mercredi à partir de 14h (voire le soir)

Les sacs d'ordures ménagères (couvercle gris) : mercredi à partir de 14h (voire le soir)

Les autres déchets doivent être portés à la déchetterie (muni de votre carte déchetterie)



Les médaillés de l'année 2024

À l'issue de la cérémonie des vœux du Maire du 10 janvier dernier, Mme Catherine DE SOUSA et M. Alain VIRGO ont reçu tous deux la médaille d'honneur du travail, échelon vermeil au titre de récompense pour 30 années de services. Nous leur présentons toutes nos félicitations.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Plantation des arbres – Taille des haies - Chardons

Toute plantation ne doit pas dépasser 2m de hauteur si celle-ci est placée à 0,50 m de la clôture. Toute plantation supérieure à 2m de hauteur doit se situer au-delà de 2m de la clôture.

Cette réglementation s'applique aux plantations tant celles donnant sur la voie publique que celles entre voisins. Dans certains lotissements, voir le cahier des charges, cette réglementation peut être encore plus restrictive.

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin au niveau de la limite séparative. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparative, même si l'élagage risque de provoquer la mort dudit arbre.

Dans le cas d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. L'arrêté préfectoral du 8 juin 2004 vous est rappelé : Vous avez l'obligation de procéder à la destruction du chardon des champs, sur les terrains dont vous êtes propriétaires. Cette espèce est reconnue nuisible et est un véritable fléau pour l'agriculture. Pour être efficace, elle doit être effectuée au printemps ou au début de l'été.



Brûlage à l'air libre

Cette situation porte atteinte à la salubrité publique et constitue une infraction à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental qui stipule que « Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit ». Il s'agit des déchets ménagers, des déchets provenant des collectivités et des déchets de jardin.

Lutte contre les bruits de voisinage – aboiements

Nous vous rappelons notre arrêté municipal du 15 avril 2002, à savoir :

Article 1 : Toute personne physique ou morale utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils de quelque nature qu'ils soient (industriels, agricoles, horticoles...) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée les dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Article 2 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne peuvent être effectués entre 20 heures et 7 heures et toute la journée les dimanches et jours fériés.

Article 3 : En cas de non-respect des conditions d'emploi homologué de matériels d'équipements de quelque nature qu'ils soient, d'engins ou de véhicules, sur la voie publique ou les propriétés privées, il pourra être ordonné, en cas d'urgence, de cesser immédiatement les nuisances, sans préjudice des sanctions pénales qui pourraient éventuellement s'appliquer.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Article 4 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée.

Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (collier anti-aboiement...).

Nos amis les bêtes – Quelques règles élémentaires à respecter

Vous aimez vos animaux et en possédez un ou plusieurs.

Vous en êtes responsables.

Votre animal doit obligatoirement être tenu en laisse toute la durée de sa promenade. Vous devez ramasser ses petits cadeaux (un sac suffit). Les riverains et les promeneurs n'ont pas à subir les déjections de votre animal ! Veillez à ce que votre animal (notamment votre chat) reste dans votre propriété afin de respecter la tranquillité de votre voisinage.

Déclaration des chiens dangereux :

Vous possédez ou envisagez d'acquérir un chien classé en 2ème catégorie ou en 1ère catégorie, vous avez des obligations.

Vous devez :

· Pouvoir faire vérifier son identification par tatouage ou puce électronique à tout moment ;

· Être titulaire d'un permis de détention.

La délivrance de ce permis de détention par le Maire de la Commune de résidence est conditionnée à la présentation de justificatifs d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance responsabilité civile, de stérilisation (pour la 1ère catégorie), d'attestation d'aptitude en suivant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents, et l'évaluation comportementale. Les références du permis de détention doivent être mentionnées dans le passeport pour animal de compagnie délivré par le vétérinaire.

Les nuisibles

Nous rencontrons une recrudescence de nuisibles sur la Commune.

Afin d'éviter la multiplication de ces nuisibles, nous vous rappelons le règlement sanitaire départemental - recueil des actes administratifs – n° 6 bis – mars 1985 en son article 120 stipule :

« Il est interdit de jeter ou de déposer en tous lieux... des graines ou toute nourriture susceptible d'y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats et les pigeons...

La même interdiction est applicable lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage, d'arrêter les rongeurs ou de compromettre les parterres et plantations...

Toutes mesures doivent être prises pour empêcher que la pullulation de ces animaux soit susceptible de causer une nuisance ou un risque de transmission de maladies à l'homme ou à l'animal... »



INFORMATIONS MUNICIPALES

Bourse au Permis de conduire

Motivé, envie d'autonomie et mais aussi envie de partager 120h de ton temps pour des missions bénévoles pour notre village ? La commune participe financièrement à hauteur du forfait minimum à obtention du code et de 20 leçons de conduites. Déjà 2 englosiens (fille et garçon) ont pu en bénéficier avec succès. On les félicite !

Un candidat par année civile. Donc si c'est ton année pour 2026, renseigne toi en mairie pour déposer ta candidature avant la fin d'année qui sera suivi d'un entretien...



Formation premiers secours

En novembre 2024, nous avons organisé 2 journées de formation sur les gestes de premiers secours avec UDSEP59 FORMATION (Associations des sapeurs-pompiers diplômés formateurs de secourisme).

Une vingtaine de participants (prioritairement) ont obtenu avec succès leur diplôme ! La commune a pris en charge pour le Englosiens 50% de cette formation qui est de 60€ en 2024.

Nous pensons organiser une nouvelle cession avec 10 participants un samedi en fin d'année. Si vous êtes partant merci d'envoyer en mairie par mail (mairie@englos.fr) votre Nom, Nom de jeune fille, prénom, adresse, date et lieu de naissance, téléphone portable et adresse mail pour la fin juin.



Téléthon

Une première en novembre 2024, un Téléthon a été organisé sur nos 2 communes des Portes de Weppes Englos et Ennetières. Parfaitement relayé par la VDN, plus de 110 habitants se sont réunis pour une chaîne humaine entre nos 2 communes. Pour finir la journée, un concert organisé sur Ennetières avec le groupe musical local ACANTTHURUS a été proposé. Un joli bilan pour une première avec près de 3500€ récoltés avec un don exceptionnel de l'association ECLA d'Englos.

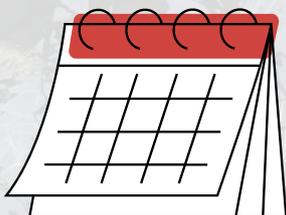


Prenez note dans vos agendas : nos prochaines retrouvailles et défis avec Ennetières et peut-être Escobecques le samedi 22 novembre 2025.

Le Parcours du cœur

Participez au Parcours du Cœur d'Englos le 27 avril 2025 !

Rejoignez-nous à l'espace Kalimera à partir de 9h pour une matinée de marche ou de course, venez nombreux et faites battre votre cœur pour une bonne cause !



Cette année nous allons organiser **la Fête du Village**, elle se déroulera le 20 septembre.

Comme chaque année **la Fête de la Musique** aura lieu le 21 Juin sur la place du restaurant "La Ribote" (anciennement "le Ô Chanteclerc"). Elle sera animée par la compagnie La Cantina avec leur groupe Quija Quartet qui revisite les classiques de la chanson française avec des rythmes de la musique latino.

École

L'élection du **Conseil Municipal des Jeunes** a eu lieu le 17 octobre, 6 jeunes ont été élus : Adèle, Eléonore, Chloé, Camille, Nadim, Marcel.

Cette élection représente un apprentissage pour tous les enfants de l'école à la vie démocratique et à la Citoyenneté.

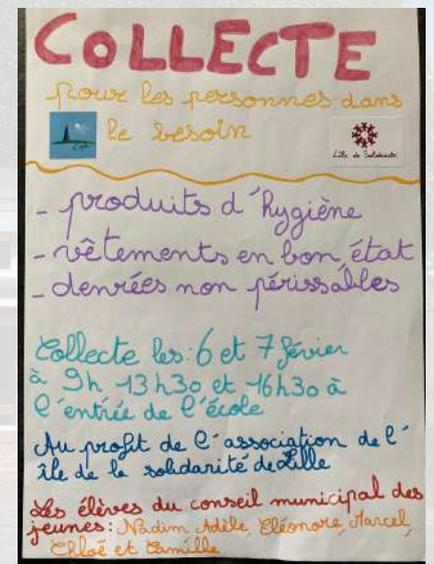
Le premier Conseil Municipal des Jeunes s'est tenu le 6 janvier 2025 avec les élus de la commune.

Très dynamiques et volontaires, 15 propositions ont été faites.



Nous avons commencé à les accompagner dans certains de leurs **projets** avec l'équipe enseignante :

- Une **collecte** de vêtements et de produits d'hygiène, au profit de l'Association l'île de la solidarité de Lille.



- **Repeindre** les murs du préau de la cour d'école (avec participation des enfants). Ce projet de nouvelle fresque sera réalisé prochainement avec les jeunes de l'école, un samedi matin en compagnie des élus, des parents d'élèves volontaires notamment Agathe De Genlis, artiste locale.



- **Création** d'une fresque pour l'association Art Sep. A la demande de Mme Monique Masil, présidente de l'association ArtSep Lille et englosienne, les enfants de la classe CE2, CM1 et CM2 ont créé une fresque qui a été affichée lors de l'exposition-vente d'œuvres d'artistes de l'association en Novembre 2024. Le but était de recueillir des fonds pour lutter contre la sclérose en plaque.





“Drôle de cirque !”, une pièce de théâtre pas comme les autres...

Jeudi 3 avril 2025 à 10h, nous avons présenté une pièce de théâtre en salle Kaliméra intitulée “Drôle de cirque !”. Nous avons invité les élèves de l'école, nos parents, les élus, les aînés, les assistantes maternelles et les enfants de la crèche. Le spectacle était fabuleux avec la participation incroyable de tous les élèves de notre classe de CE2, CM1 et CM2. Il y avait des tigres, des lions, des chiens, des dompteurs... Nous étions tous là pour faire rire les spectateurs.

Chacun d'entre nous avait appris son texte par cœur pour la représentation. C'était tout un travail d'équipe. Il a fallu aussi s'entraîner à parler à haute voix face aux camarades. Chacun s'est surpassé pour offrir un merveilleux spectacle. Nous avons même ramené des accessoires pour rentrer dans la peau de notre personnage. Et nous avons fabriqué des décors pour être dans le thème.

Pendant la pièce de théâtre, le public a exprimé ses émotions. Nous avons vu des sourires et nous avons entendu des rires. Nous avons apprécié partager ce moment avec tout le monde.

Les élus nous ont offert un délicieux goûter en guise de remerciements. Monsieur Delville, élu chargé des affaires scolaires du village, nous a remerciés pour le bonheur donné ! Cela nous a fait tellement plaisir.



SAUVONS LES LÉGUMES, notre bande dessinée

Notre classe a décidé de participer à un concours sur les produits régionaux. Plusieurs choix étaient possibles : rédiger une bande dessinée, réaliser une vidéo ou faire un set de table.

Après un vote, notre classe s'est engagée dans la rédaction d'une BD. Cette histoire se déroule lors d'une sortie scolaire à la ferme pédagogique. Les enfants n'aiment pas les produits de la ferme. Les fruits et les légumes partent à l'aventure pour trouver une recette qui plairait aux enfants.

Pour composer l'histoire, chacun a partagé ses idées. Puis, par groupe de 4 élèves, nous avons créé une histoire à partir d'un fruit ou d'un légume de saison choisi. Chacun a réalisé sa vignette : croquis, écriture et illustration. Nous les avons ensuite coloriées et assemblées.

Nous avons apprécié construire cette bande dessinée tous ensemble. Nous espérons de tout cœur être sélectionnés pour remporter la visite à la ferme !





Mairie d'Englos

22 rue Paul Procureur
59320 Englos
Tél : 03 20 50 43 73
Mail : mairie@englos.fr

Horaires d'ouverture

Mardi de 09h15 à 12h15 et de 16h30 à 18h30
Mercredi de 09h15 à 12h15
Jeudi de 09h15 à 12h15
Vendredi de 09h15 à 12h15



Pour toute information concernant Englos,
rendez-vous sur le site de la commune !

<https://englos.fr>

Pour notre **sécurité** et vos **informations**, inscrivez-vous sur **Voisins Vigilants** !

Le dispositif Voisins vigilants et solidaires est présent à Englos. Pour être en contact avec vos voisins, rester informés et informer les autres. Entièrement sécurisée, l'inscription est gratuite.

Voisins vigilants et solidaires, c'est un dispositif qui vous appartient et qui vise à renforcer votre tranquillité. Vous pourrez alerter tous vos voisins, notamment en cas de comportement suspect, ou alerter seulement les personnes concernées.

Attention : Le dispositif n'a pas vocation à se substituer aux forces de l'ordre. En cas de flagrant délit ou de danger immédiat, il est impératif de composer le 17.

Comment s'inscrire ?

- Se rendre sur le site internet : www.voisinsvigilants.org
- Sur Google Play ou l'AppStore
- Remplir le formulaire d'inscription
- Suivant votre adresse de résidence, vous rejoindrez le groupe de votre quartier



Sondage

Nous nous posons la question...

Dans quelles versions préférez-vous retrouver la Gazette du village ?

- x Version numérique, à retrouver sur le site de la ville
- x Version papier, dans votre boîte aux lettres
- x Les deux

N'hésitez pas à nous faire part de votre avis en mairie !
En découpant cet encart et en entourant votre choix.



Le Relais Petite Enfance Wepp'iti

Le métier d'Assistant Maternel Agréé est-il fait pour vous ?

- Un Assistant Maternel Agréé est un professionnel de la Petite Enfance
- Qui accueille, de 1 à 4 enfants de 0 à 6 ans
- A son domicile, en Maison d'Assistants Maternels ou en Crèche

Quelle formation ?

- Pour accueillir des enfants à domicile, les Assistants Maternels doivent détenir un agrément du Conseil Départemental. Renouvelé tous les 5 ans.
- Formation de 124H + 8H de secourisme, avec passage des épreuves 1 et 3 du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Pourquoi choisir ce métier ?

- Un métier enrichissant et émotionnellement intense
- Une certaine autonomie dans l'organisation de son travail
- Un métier que l'on peut exercer à son domicile ou en équipe
- Accès à 58h de formation par an, entièrement financées
- Régime fiscal intéressant



Le Relais Petite Enfance Wepp'iti

Le RPE offre des informations, des soirées professionnelles, et un espace de rencontre entre enfants et professionnels lors des accueils collectifs.

Le RPE soutient également les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil, en les informant et les orientant vers les solutions d'accueil existantes sur le territoire.

Que vous soyez un futur assistant maternel, un professionnel de l'accueil à domicile ou une famille à la recherche de solutions d'accueil, le RPE est votre partenaire privilégié.

Ce service Petite Enfance est un service gratuit et accessible à tous. Il est financé par les 8 communes partenaires, ainsi que par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.



Relais Petite Enfance Wepp'iti
Responsable : Coline Crabbe,
Éducatrice de jeune enfant

Tél. : 06 64 72 26 84

Mail : ramweppiti@innovenfance.org

Atelier d'éveil : Salle du conseil
Mairie d'Englos
1 vendredi sur 2



à destination des aînés

Vous avez besoin d'un conseil pour une démarche en ligne ou d'un accompagnement pour utiliser votre ordinateur ?

La médiathèque vous offre ce service

(sur votre ordinateur, tablette, smartphone, ou sur un matériel informatique mis à votre disposition).



Sur rendez-vous

Rencontre auteur

A l'occasion des 10 ans de son engagement dans le **dispositif Premières Pages**, la Médiathèque départementale du Nord, la médiathèque d'Englos et la Médiathèque d'Ennetières-en-Weppes ont reçu **Adrien Albert**, auteur, illustrateur et parrain de la nouvelle bibliographie "Lisons bébé ! 2025-2027" le 21 mars à Englos.



Adrien Albert a présenté son travail, ses albums, ses personnages, son univers artistique... Devant les collègues bibliothécaires et devant les enfants de la classe CE2-CM1-CM2, qui étaient ravis de poser des questions ! Avec la présence également de la Librairie Le Bateau Livre.



JUIN

Mercredi 04/06 - 10h

Bébés lecteurs : Été, plage & soleil
0 - 3 ans

Samedi 07/06 - 15h

Atelier arts plastiques pour les 6 ans et +

Mercredi 11/06 - 10h30

Éveil musical pour les 1 - 6 ans

Mercredi 18/06 - 17h

Sophrologie, thème "Gestion des émotions"
Pour les 9 - 10 ans

Samedi 24/06 - 15h

Bricolage bouquet de fleurs en papier
6 ans et +

Animations à venir

MAI

Mercredi 07/05 - 10h

Bébés lecteurs : Tapis lecture Les couleurs
0 - 3 ans

Samedi 10/05 - 10h30

Atelier arts plastiques pour les 1 - 3 ans

Samedi 17/05 - 10h

Atelier méditation, animé par Caroline Martin
Adultes



Mercredi 21/05 - 17h

Sophrologie, thème "Concentration & ancrage"
Pour les 9 - 10 ans

Samedi 24/05 - 15h

Bricolage brin de muguet
6 ans et +



MÉDIATHÈQUE

ENGLOS

N'hésitez pas à consulter le site internet : <https://mediatheques-ennetieres-englos.c3rb.org/>

la page Facebook : <https://www.facebook.com/PageMediathequeEnglos/>

la page Instagram : <https://www.instagram.com/mediatheque.englos/>

pour être au courant des dernières actualités !



Horaires :

Mardi 16h-18h30

Mercredi 9h30-12h / 15h30-18h30

Vendredi 16h-18h30

Samedi 10h30-12h30 / 14h-17h

Contact :

mediatheque@englos.fr / 03 20 50 73 00



